

BUREAU SYNDICAL DU 23 JANVIER 2017

L'an 2017, 23 janvier à 13h30, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Jacques GENEST, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent
CHAPUIS G. (VP)	x			NURY D.		X	
VALLA M.(VP)	X			ORIVES E.		x	
COUDENE P. (VP)	x			VERNEY C.		X	
BULINGE J-P. (VP)	x			ROUYEYROL B.	x		
LEYNAUD J. (VP)	X			ARNAUD R.	X		
XAVIER P. (VP)	x			ROCHETTE D.		x	
CIVIER S. (VP)	x			TALAGRAND M.	X		
SABATIER R.(VP)		x		TESTON J.	X		
MURE I. (VP)	x			AMRANE O.		x	
RIVIER P.	X						
DEBARD J-P	x						

Jacques GENEST, accueille les membres du Bureau et excuse les absents

Le quorum est atteint

Rappel agenda Président

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Situation Budgétaire
- 2- Trésorerie
- 3- Paiements ER
- 4- MOT EP et Coordination
- 5- Souscription Ligne Trésorerie Banque Postale
- 6- Avenants SPIE
- 7- Avenant MOT Communauté de communes Hermitage Tournonais – ZA Cheminas
- 8- 2 conventions d'accompagnement entre SDEA/MEYSSE/SDE07 dans le cadre de la réalisation d'une installation photovoltaïque et chaufferie bois
- 9- Demande de subvention dans le cadre du projet TEPCV du futur SCOT SUD Drôme Ardèche
- 10- Divers

DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :

MOT EP et Coordination

Avenants SPIE

Conventions accompagnements SDEA/MEYSSE/SDE07 dans le cadre de la réalisation d'une installation photovoltaïque et d'une chaufferie bois

Demande de subvention dans le cadre du projet TEPCV du futur SCOT SUD Drôme Ardèche

Avenant MOT COMMUNAUTE DE COMMUNES HERMITAGE TOURNONNAIS –ZA CHEMINAS

Ligne de trésorerie Banque Postale

1- FINANCES

BUREAU DU LUNDI 23 JANVIER 2017				
SITUATION BUDGETAIRE				
INVESTISSEMENT				
	CHAPITRE	31/12/16	BP 2017	11/01/17
DEPENSES	204 - SUBVENTIONS	3 066 121,96 €		
	21 - ACQUISITIONS	115 355,88 €		
	23 - TRAVAUX	15 207 311,76 €		568 300,69 €
	458- MOT	5 055 529,65 €		140 618,36 €
RECETTES	10 - DOTATIONS ET RESERVES	4 176 830,57 €		
	13 - SUBVENTIONS	10 103 727,32 €		19 701,69 €
	458- MOT	6 716 108,59 €		575,45 €
FONCTIONNEMENT				
	CHAPITRE	31/12/16	BP 2017	11/01/17
DEPENSES	DEPENSES	5 043 826,33 €		47 465,93 €
	73 - TCCFE	7 522 005,69 €		
RECETTES	75 - Redevances	1 860 574,51 €		
	77 - Produits exceptionnels - Pénalités entreprises	102 817,41 €		1 763,55 €

BUREAU DU LUNDI 23 JANVIER 2017						
TRÉSORERIE SDE 07						
MOIS	2017	2016	2015	2014	2013	
JANVIER	3 292 000,00	1 763 332,58 €	2 626 856,00 €	2 298 864,00 €	3 161 689,00 €	
FEVRIER		1 213 576,69 €	2 163 924,00 €	1 033 459,00 €	2 309 044,00 €	
MARS		762 498,01 €	2 798 495,00 €	2 518 927,00 €	5 127 466,00 €	
AVRIL		806 205,41 €	1 411 938,00 €	785 704,00 €	3 698 750,00 €	
MAI		1 280 075,10 €	1 464 022,00 €	2 975 040,00 €	2 732 227,00 €	
JUIN			333 967,72 €	4 999 010,00 €	1 894 635,00 €	
JUILLET		1 450 331,96 €	3 487 786,00 €	2 800 680,00 €	3 198 168,00 €	
AOUT				3 463 535,00 €	5 537 863,00 €	
SEPTEMBRE		4 578 000,00 €	2 871 748,91 €		4 574 886,00 €	
OCTOBRE		3 745 264,27 €	2 377 660,00 €	3 657 389,00 €	4 266 827,00 €	
NOVEMBRE		3 161 115,95 €	1 616 261,20 €	1 965 542,00 €	2 800 251,00 €	
DECEMBRE		2 297 000,00 €	1 622 479,00 €	3 052 933,00 €	3 079 682,00 €	
DEPENSES A VENIR				LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE		
Factures attente paiement TP		500 000,00 €		Initiale	1 500 000,00 €	
Demandes d'acompte à régler		252 694,95 €		Utilisée 01/17	0,00 €	
	TOTAL	752 694,95 €		Disponible	1 500 000,00 €	
				LIGNE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE		
				Initiale	1 500 000,00 €	
				Utilisée 01/17	0,00 €	
				Disponible	1 500 000,00 €	

LIGNE TRESORERIE BANQUE POSTALE

La Banque Postale nous a adressé la proposition suivante :

- **Montant de l'offre** : **1.5 Millions**
- **Durée du contrat** : 1 an
- **Taux** : EONIA 0.97 % l'an
- **Commission d'engagement** : 1 500 €
- **Commission de non utilisation** : 0.1 % du montant non utilisé

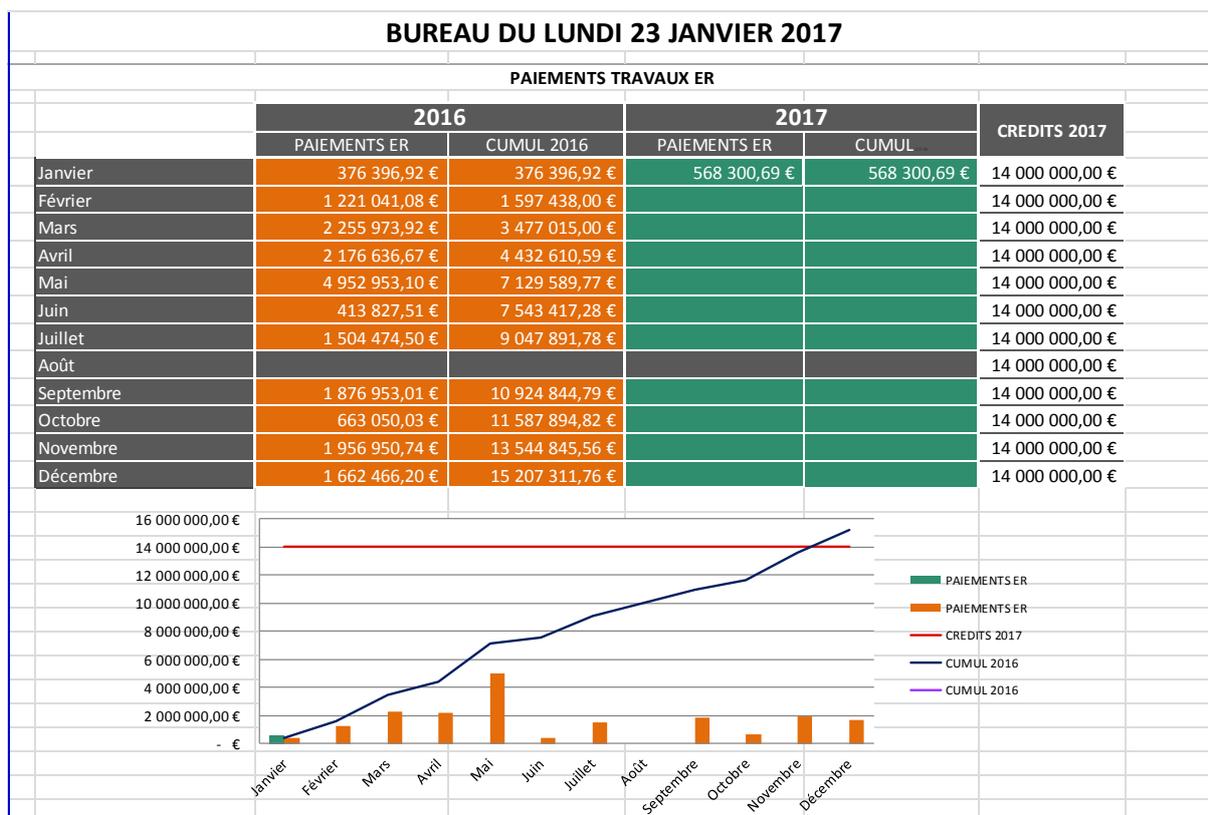
Les conditions ont toutes été optimisées par rapport à celles de l'an passé.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge des Finances à souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale

2- TRAVAUX



▪ **AVENANTS MARCHES DONT SPIE SUD EST EST TITULAIRE AU PROFIT DE SPIE CITYNETWORKS**

Par courrier en date du 9 décembre 2016, le groupe SPIE nous informe qu'il a décidé de procéder à la restructuration de ses activités en France, en créant une nouvelle filiale, la société SPIE CityNetworks dédiée aux activités des réseaux extérieurs et opérateurs Télécoms.

De ce fait, les activités dans le secteur des réseaux extérieurs et des opérateurs Télécoms détenues par la société SPIE SUD EST seront transférées courant 2017 à la nouvelle société SPIE CityNetworks dans le cadre d'un apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions conformément à la faculté offerte par les dispositions de l'article L236-22 du Code du Commerce.

Cependant, dès le 1^{er} janvier 2017, la société SPIE SUD EST confiera à la société SPIE City Networks l'exploitation de son activité des réseaux extérieurs et des opérateurs Télécoms dans le cadre d'un contrat de location-gérance régi par les articles L144-1 0 L144-13 du Code du Commerce. Durant cette phase transitoire, qui durera jusqu'à jour de la réalisation de l'apport partiel d'actifs, la société SPIE CityNetworks se substituera à la société SPIE SUD EST dans les droits et obligations de ses marchés.

Durant cette période, la société SPIE SUD EST sera solidairement responsable avec la société SPIE cityNetworks des dettes contractées par celle-ci à l'occasion de l'exploitation de son activité.

La société SPIE CityNetworks dispose des garanties professionnelles et financières pour assurer la bonne fin des marchés.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les moyens matériels et les salariés de la société SPIE SUD EST en charge du marché précité seront transférés au sein de la société SPIE CityNetworks en application de l'article L1224-1 et suivants du Code du Travail.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article 139-4) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 autorisant le remplacement du titulaire initial du marché public par un nouveau titulaire, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que cela n'entraîne pas d'autres modifications substantielles, les marchés sont donc transférés à compter du 1^{er} janvier 2017 au nouveau titulaire.

SPIE CityNetworks

Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est 1/3 Place de la Berline à Saint Denis Cedex 93287

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 434 085 395.

La facturation des prestations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2017 sera effectuée par le nouveau titulaire SPIE CityNetworks et les sommes dues au titre du marché seront versées à ce dernier sur le compte bancaire dont les coordonnées sont les suivantes :

BNP FR76 3000 4008 1900 0124 0010 161

Recensement fait, les marchés ci-dessous énoncés sont impactés par cet acte juridique :

- Marché Electrification Rurale 2013-2015 : Lots 9-12-15
- Accord Cadre Electrification Rurale 2017-2020 : lots 9-12-15
- Marché Entretien Eclairage Public : 2016-2019 : Lots 7-11

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical,

DECIDENT

- **De valider les rapports de présentation des avenants**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants aux marchés ci-dessous indiqués :**
 - Marché Electrification Rurale 2013-2015 : Lots 9-12-15
 - Accord Cadre Electrification Rurale 2017-2020 : lots 9-12-15
 - Marché Entretien Eclairage Public : 2016-2019 : Lots 7-11

- **AVENANT MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES HERMITAGE TOURNONAIS –ZA CHEMINAS**

Par courrier en date du 20 décembre 2016, la Communauté de Communes Hermitage Tournonais informe le SDE 07 de sa fusion avec les communautés de communes du Pays de l'Herbasse et du Pays de Saint Félicien.

Cette fusion entraîne une modification dans la dénomination de la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire nous liant sur les travaux relatifs à l'éclairage public et télécommunications en cours dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités artisanales du quartier Bareyssac à Cheminas.

Aussi, afin d'éviter les difficultés en matière juridique ou financière, même si les transferts sont de plein droit dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite prendre un avenant sur lequel figure clairement que le nouveau contractant est :

- La Communauté d'Agglomération Hermitage Tournonais Herbasse Pays de Saint Félicien

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical,

DECIDENT

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à cette convention proposé par la communauté de communes.**

BALLONS FLUOS

Le Président demande qu'un courrier soit adressé aux 30 communes ne s'étant pas prononcées sur les subventions et travaux à réaliser afin de savoir si leur délibération en la matière a bien été prise avant le 15 décembre dernier.

3- MDE

- **CONVENTIONS TRIPARTITES S.D.E.A/ MEYSSE/ S.D.E.07 D'ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION :**
 - **D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RESEAU DE CHALEUR DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MAIRIE ET DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS A MEYSSE ;**
 - **D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE MEYSSE.**

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (S.D.E.07) accompagne, depuis de nombreuses années, ses adhérents à réaliser des investissements dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, il est en mesure d'assister les communes qui en sont membres, en leur apportant, lors de l'exécution d'investissements relevant dudit domaine, assistance et appui technique.

La commune de MEYSSE, maître d'ouvrage, adhérente au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A) et au S.D.E.07, a lancé une opération de construction d'une nouvelle mairie et de requalification des espaces publics ainsi qu'une opération de construction de locaux pour ses services techniques.

Concernant l'opération de construction d'une nouvelle mairie et de requalification des espaces publics, ce projet se situe en cœur de village, dans un périmètre regroupant plusieurs bâtiments publics, propriétés de la mairie (écoles, centre culturel) ainsi que des logements sociaux.

La création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur desservant l'ensemble de ses équipements, permettra une amélioration de la maîtrise de la dépense énergétique afférente. De plus ayant adhéré à la compétence facultative « Maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagés » auprès du S.D.E.07, la commune de MEYSSE bénéficie actuellement d'un accompagnement technique et administratif du S.D.E.07, pour les phases d'études du projet de chaufferie bois avec réseau de chaleur. Au vu des conclusions des études précitées, le S.D.E.07 pourra proposer à la commune de MEYSSE une mission de mandat pour la réalisation des travaux de la chaufferie bois et du réseau de chaleur.

Concernant l'opération de construction de locaux pour ses services techniques, cette construction neuve, compte tenu de son usage, de ses surfaces et de la disposition de sa parcelle, peut avantageusement accueillir une installation photovoltaïque sur sa toiture.

Pour mener à bien ces 2 opérations, la commune de MEYSSE :

- a confié une mission de mandataire au S.D.E.A aux termes de la convention de mandat pour la construction d'une nouvelle mairie et de requalification des espaces publics, en date du 20 septembre 2016 ;
- a délibéré afin de confier une mission de mandat au S.D.E.A pour la construction de locaux pour ses services techniques, en date du 13 décembre 2016.

Concomitamment, la commune de MEYSSE souhaite :

- que le S.D.E.A. intègre l'incidence du projet de chaufferie bois dans l'opération de construction de la mairie et requalification des espaces publics, afin d'optimiser le projet sur les plans opérationnel, énergétique, environnemental et économique ;
- bénéficier de l'assistance et de l'appui technique du S.D.E.07 pour la réalisation du volet « installation photovoltaïque » afin d'optimiser le projet sur les plans énergétique, environnemental et économique.

Afin de mener à bien les missions respectives, La rédaction de 2 conventions dont l'objet est de définir les modalités selon lesquelles :

- le S.D.E.A intègre le projet de chaufferie bois dans les études et travaux se rapportant au projet de construction d'une nouvelle mairie et requalification des espaces publics à MEYSSE ;
- le S.D.E 07 apporte conseil et appui à la commune de MEYSSE pour la mise en œuvre d'une installation photovoltaïque dans le cadre de la construction des services techniques de la mairie de MEYSSE.

Ces 2 conventions précisent que le SDEA est mandataire de l'opération de construction d'une nouvelle mairie et de requalification des espaces publics ainsi qu'une opération de construction de locaux pour ses services techniques.

En ce qui concerne la convention d'accompagnement pour la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur dans le cadre de la construction de la mairie et de la requalification des espaces publics, il est précisé que la commune de MEYSSE désigne le S.D.E.07 pour être l'interlocuteur du S.D.E.A pour le suivi et l'exécution de la convention.

En ce qui concerne la convention d'accompagnement pour la réalisation d'une installation photovoltaïque dans le cadre de la construction des services techniques, il est précisé que la commune de MEYSSE désigne le S.D.E.A, mandataire pour être l'interlocuteur du S.D.E.07 pour le suivi et l'exécution de la convention.

La mission de conseil et d'appui technique du S.D.E.A est consentie à titre gratuit.

Le S.D.E 07 accomplira une mission d'expertise technique et non de maîtrise d'œuvre. Elle s'exercera à titre gratuit.

Le bureau syndical, après en avoir délibéré et à XXXXXXXX,

Décide d'autoriser le président à signer les 2 conventions tripartites SDEA – MEYSSE – SDE07 suivantes :

- **convention d'accompagnement pour la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur dans le cadre de la construction de la mairie et de la requalification des espaces publics à MEYSSE ;**
- **convention d'accompagnement pour la réalisation d'une installation photovoltaïque dans le cadre de la construction des services techniques de la commune de MEYSSE.**

▪ **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET TEPCV DU FUTUR SCOT SUD DROME ARDECHE**

La Communauté d'Agglomération de Montélimar qui héberge l'équipe projet de création du futur SCOT Sud Drome Ardèche s'est positionné pour devenir un territoire TEPCV. La mise en place d'une

mutualisation de moyens s'inscrivait dans l'esprit de la loi Transition Energétique, l'Etat ayant validé le financement d'un programme d'actions intitulé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Le rôle d'Energie SDED et du SDE07 dans ce programme est de généraliser leurs actions de suivi énergétique et de conseil aux communes.

Toutefois, malgré les efforts déployés par Montélimar Agglomération pour créer un SCOT sur le territoire de 9 intercommunalités de la Drôme du sud et de 2 communautés de communes Ardéchoises, cette entité ne verra pas le jour en 2017.

Ainsi, Energie SDED et SDE07 n'ont d'autres choix que d'être maître d'ouvrage de l'action intitulée « Audit énergétique des Bâtiments communaux » et de solliciter directement les financements du programme TEPCV auprès de la DREAL. Cette action se déroulerait sur les trois années 2017, 2018 et 2019 sur le principe de 1 euro d'Energie SDED pour 1 euro de l'intercommunalité. Le financement, à répartir entre Energie SDED et SDE07, porte sur 50 % de 80 000 euros. Dans les années à venir, le financement devrait être pris en charge par les communautés de communes.

Le bureau syndical, après en avoir délibéré

Décide d'autoriser le président à demander un financement de 50 % de la dépense engagée par le SDE 07 et à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

DIVERS

- Les locaux du SDE seront fermés aux ponts de l'ascension, de pentecôte, la semaine du 15 août et la semaine entre Noël et le jour de l'an
- Une note sur l'utilisation des véhicules de service va être adressée à l'ensemble du personnel : PV, points, carnet de bord
- Prochaine réunion du Comité de suivi « Bornes » : en avril
- Rencontre avec Polénergie : l'association actuelle souhaite se transformer en créant une ALEC (Agence Locale Energie Climat). Une réunion doit avoir lieu prochainement sur le sujet.

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : VOTE DU BUDGET LUNDI 06 MARS 2017
